

# **Bonne rentrée en maternelle à Saint-Michel**



## **Informations utiles 2020-2021**

## Le mot de la direction



*Très chers parents,*

*L'entrée à l'école est une étape importante dans la vie de votre enfant.*

*Soyez sûrs que tout comme vous parents, nous souhaitons que nos petits élèves, vos enfants, se sentent bien à l'école pour pouvoir grandir et apprendre sereinement.*

*Nous nous engageons à développer les compétences relationnelles, sociales et cognitives de votre enfant. Votre collaboration nous est essentielle afin de répondre à ces missions. C'est pourquoi j'insiste sur l'importance d'une saine communication entre la famille et l'école.*

*Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez en nous confiant vos enfants et vous souhaite à tous une très belle année scolaire imprégnée de respect, de bienveillance et de coopération.*

*Dans ce carnet, vous trouverez tous les détails pratiques importants liés à la vie de notre école.*

*Cordialement,*

*Christelle Greffe*

## Obligation scolaire

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020 la troisième année de l'école maternelle devient obligatoire.

Les enfants doivent être présent matin et après- midi.

Les absences doivent être justifiées par un certificat médical (dès le 3ieme jour d'absence) ou par un justificatif des parents.

L'acceptation de ce dernier est laissé à l'appréciation de la direction.

Les absences seront, comme prévu par la loi, dénoncées à l'administration à partir du neuvième demi -jour.

## Les règles de vie

Les horaires des cours : le matin, arrivée entre 8h et 8h45 -> 11h45, l'après- midi 13h15 -> 14h55

Les enfants doivent être accompagnés jusque dans la classe, merci de ne pas les déposer dans la cour. (pas de surveillance)

**Les arrivées tardives doivent rester tout à fait exceptionnelles et ne sont autorisées que par la direction.**

### L'organisation des arrivées et départs :

Après 8h45, la porte est fermée. Vous devez vous présenter au bureau de la direction. Si celle-ci est absente et/ou après trois retards, votre enfant ne sera pas autorisé à entrer en classe mais pourra revenir dès 13h00 à l'enclos.

Cette mesure est destinée à éviter de mettre en danger les élèves de l'enclos et de déranger les classes alors qu'elles viennent de débiter les activités.

Les parents ne sont pas admis dans les classes après 8h45... sauf exception accordée par la direction.

Par souci de sécurité, aucun enfant ne peut se trouver dans la cour ou les couloirs avant 8h00. Si pour des raisons d'organisation familiale, il

doit arriver avant cette heure, il doit impérativement être conduit à la garderie, rue du Collège 114.

### Les sorties de 11h45 et 14h55 :

Les sorties sont organisées de la façon suivante :

#### **11h45 : Les élèves de l'enclos**

Sont repris à la barrière de la cour.

ou

Sont repris dans la grande cour (mur du fond).



**Les élèves des classes de St-Michel** sont repris dans la grande cour, devant les casiers à gauche.

**14h55 : Les élèves de l'enclos** sont repris à la barrière de la rue du Gymnase à 14h50.

**Par sécurité, il est très important de veiller à garder la grille de l'enclos fermée à tous moments !!!**

**Les élèves des classes de St-Michel** sont repris dans la grande cour. Devant les casiers à gauche.

**15h00 :** À la garderie, les élèves ne sont repris que par les parents ou un aîné de 3<sup>o</sup> primaire au moins.

### La garderie de midi

Nous nous permettons de vous rappeler que votre enfant a bien besoin de manger calmement et de décompresser sur le temps de midi. Si cela vous est possible, reprenez-le pour qu'il dîne



tranquillement. Les plus jeunes seront heureux de pouvoir faire la sieste dans leur lit sans être réveillés....

Si votre enfant dîne à l'école parce que vous travaillez ou habitez trop loin, il doit apporter son pique-nique. (Tartines ou plat froid, eau,...)

**Le coût :**        7€ forfaitaires/mois.  
                      ou 1€/jour pour les présences exceptionnelles.

Info : dans le courant du mois de mars, vous aurez la possibilité de demander une attestation de frais de garderie. En cas de dettes vis-à-vis de l'école, celle-ci ne vous sera pas délivrée.

### La Garderie du soir

**Celle-ci est exclusivement réservée aux enfants dont les parents travaillent ou si exceptionnellement vous avez un empêchement. Elle est payante.**

### Le tarif des garderies 2019-2020

Les garderies sont un service que l'école rend aux parents, elles ne sont pas obligatoires et n'entrent pas dans le cadre de la gratuité scolaire. Elles sont donc payantes. Votre contribution est destinée à la rémunération du personnel de garderie.

La garderie du mercredi fonctionne sur inscription uniquement et pour les enfants dont les parents travaillent.

	Garderie du matin	Garderie de midi	Garderie du soir	Garderie du mercredi
Horaire	de 7h20 à 8h00	de 11h45 à 13h15	de 15h15 à 17h30	de 12h00 à 17h00
Tarif	gratuit	<b>Forfait de 7€/mois</b> (ou 1€/jour pour présences exceptionnelles)	<b>0,75€</b> l'heure entamée	<b>1€</b> l'heure entamée
Lieu	Garderie rue du Collège, 114	Enclos	Garderie rue du Collège, 114	Garderie rue du Collège, 114

**Les frais de garderie matin, midi et soir, seront facturés mensuellement et sont à payer par compte bancaire**

**Numéro de compte de l'école : BE 26 3401 3051 2629**  
avec en communication les références mentionnées sur la facture ou,  
à défaut, les nom, prénom et classe de votre enfant

Madame Dehasse, notre secrétaire répondra à vos questions concernant les factures les lundis, mercredis et jeudis matin.

**Pour tous... une alimentation saine !**



L'école est soucieuse de la santé et du bien-être des enfants, elle répond aux directives de Madame la Ministre et se doit de montrer l'exemple et le chemin à suivre. Trop de sucre est mauvais pour la concentration entre-autre, c'est pourquoi, **l'eau est la seule boisson autorisée.**

Les enfants vont également pouvoir cuisiner et parfois se régaler lors des collations avec les produits récoltés dans notre potager.  
Chaque **mercredi**, nous vous demandons d'apporter **un fruit** en guise de collation.

## Le règlement de notre école



### A toi, élève de maternelle :

- Les élèves, les enseignants et tout le personnel méritent ton respect. Parle-leur poliment, sois serviable envers chacun. Respecte les autres et leur travail, et toi aussi, tu seras respecté.
- Beaucoup de matériel est mis à ta disposition : livres, jeux,... Prends-en soin et ne les abîme pas volontairement.
- N'apporte pas d'objet de valeur, de jouet, d'argent ou objet dangereux.
- Ne blesse pas tes condisciples.

### A vous, chers parents :

- **Vous avez inscrit votre enfant à l'école**, il est important pour qu'il apprenne bien de l'y conduire chaque jour.
- Veillez à ce qu'il soit propre et en tenue adaptée à la météo.
- Les vêtements doivent être marqués au nom de votre enfant pour éviter les pertes et/ou échanges involontaires, les gants ou moufles attachés à la veste par un cordon.
- Pour une bonne organisation, vous n'êtes pas autorisés à rester dans la cour de récréation après avoir déposé votre enfant.
- Il est interdit d'aller en classe durant les heures de cours, sauf accord de la direction.

- Si vous souhaitez vous entretenir avec une enseignante, le mieux est de prendre rendez-vous avec elle.

### La propreté

Pour commencer l'école, votre enfant doit être propre et ne plus porter de couches-culottes. Cet apprentissage est réalisé par les parents, à la maison. Toutefois, nous tolérons une courte période d'adaptation durant laquelle, avec votre aide active, nous l'aiderons à franchir ce cap. Tant que votre enfant n'est pas propre, nous vous demandons de venir le chercher à 11h45.

Afin de faciliter l'autonomie des enfants au quotidien et le travail de la puéricultrice, les bodys sont interdits et sont remplacés par slip et chemisette.

### Les photos

Dans le courant de l'année, nous serons amenés à prendre des photos de groupes lors des activités scolaires et extra scolaires. Certaines pourraient être postées sur le site de l'école afin de partager avec vous nos belles aventures. **Si vous ne souhaitez pas que la photo de votre enfant y apparaisse**, veuillez nous le signaler par écrit.

### Les piles :

Nous avons besoin de vous !

Ne jetez surtout pas vos piles et batteries de téléphone usagées, nous les collectons dans le but d'obtenir des points qui nous permettront d'acquérir du matériel scolaire.



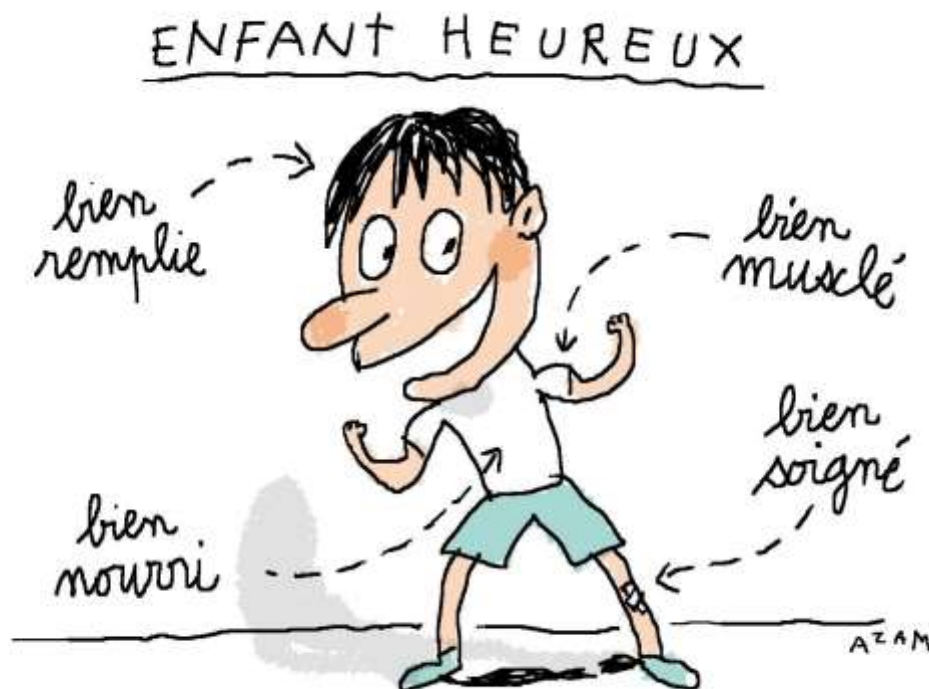
Vous pouvez les déposer dans les tonneaux verts répartis dans l'école ou les donner aux enseignantes.

D'avance un grand merci !





## Santé

- Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant à l'école. Un enfant malade reste à la maison. Toutefois pour certains traitements de fond ou cas particuliers, (asthme, épilepsie,...) un document du médecin expliquant la posologie doit être fourni à la direction.
- En cas d'alerte nucléaire, l'école possède (en conformité avec la loi) les comprimés d'iode à administrer aux enfants et au personnel de l'établissement. En cas d'allergie à l'iode, veuillez nous signaler par écrit le refus d'administration.



## Les congés et fêtes de l'année 2020-2021

Rentrée scolaire 	Mardi 01 septembre 2020
Fête de la communauté française	Dimanche 27 septembre 2020
Congés pédagogiques	A définir 3 dates
Vacances d'automne (Toussaint)	Du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2020
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 01 janvier 2021 
Vacances de carnaval	Du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021
Vacances de Printemps (Pâques)	Du lundi 5 Avril au vendredi 16 avril 2021
Fête du travail	30 avril 2021 (pont) Samedi 1 <sup>er</sup> mai 2021
Ascension	Jeudi 13 mai 2021 Vendredi 14 mai 2021 (pont)
Pentecôte	Lundi 24 mai 2021
Vacances d'été 	Jeudi 1 <sup>er</sup> juillet 2021

## La Direction du maternel :

Le bureau de la direction et du secrétariat des maternelles se trouve au fond de la grande cour à droite. On y accède également facilement par la **rue de Gymnase au n°31**.

Si vous souhaitez rencontrer Madame Greffe, vous pouvez prendre rendez-vous ou venir au bureau les lundis, mardis, jeudis et vendredis avant 10h.

Le mardi après-midi et le mercredi les directions sont à Saint-Remacle.

Si vous souhaitez rencontrer Madame Dehase (secrétariat) pour des documents ou pour la facturation, celle-ci est présente à l'école uniquement les lundis, mercredis et jeudis.

Téléphone du bureau : 087/39.46.56

GSM professionnel : 0485/07.73.91

Mail : [dirmatcssm@skynet.be](mailto:dirmatcssm@skynet.be)

## Les classes et les enseignants

A l'enclos : **Les chouettes**, ACC- M1-2 Madame Monique Julémont  
**Les tchoupis**, M1- M2 Mesdames Dominique Chaudron  
**Les papillons**, M1- M2 Madame Carine Wintgens

A Saint-Michel : **Les tortues**, M2-M3 Mesdames Françoise Habets  
**Les hérissons**, M2- M3 Madame Bénédicte Detry  
**Les coccinelles**, M2- M3 Madame Anne Funcken

Notre puéricultrice : Madame Caroline Lamboray

Les dames responsables :

- de la garderie du matin, du mercredi et du soir: Madame Aset Ampukajeva
- du temps de midi : Mesdames Elvira Di Bono, Marie Carabin, Monique Kisteman, Carine Maréchal, Tatiana Smirnova

A Saint-Remacle : **Les lapins**, ACC- M1 Mesdames Bernadette  
Halter et Catherine Raskin  
**Les ours**, M2-M3 Madame Clarence Niebes  
**Les loups**, M2-M 3 Mesdames Nadine Derkenne

Notre puéricultrice : Madame Sajou Pirson

Les dames responsables du temps de midi : Mesdames Sultanov,  
Perrot, Saint-Remy.